

partie C

Emplois et salaires

— Au 31 décembre 2020, le secteur des transports et de l'entreposage emploie plus de 1,4 million de salariés, soit 7,6 % des salariés du secteur privé hors intérim. Sur un an, dans le contexte de récession économique liée à la crise sanitaire, l'effectif salarié du secteur diminue de 0,8 %, baisse limitée par le dynamisme de l'emploi dans le transport routier de marchandises (+ 3,1 %) alors que l'emploi recule dans le transport de voyageurs (- 2,7 %). Après une chute inédite en début d'année, l'emploi intérimaire du secteur s'est ensuite redressé et s'établit à 115 000 salariés en fin d'année. En 2020, le recours massif à l'activité partielle fait baisser le salaire moyen par tête, particulièrement dans le transport de voyageurs (- 11,9 %) très affecté par la crise sanitaire et plus modérément dans le transport de marchandises, les activités logistiques d'entreposage et de manutention, et l'affrètement moins touchés. L'indemnisation du chômage partiel pendant la crise sanitaire compense en partie le recul du salaire moyen par tête. Sur le marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du transport et de la logistique connaît une hausse inédite de 10,6 % entre fin 2019 et fin 2020.



partie C : emplois et salaires

EN 2020, L'EMPLOI SALARIÉ DU SECTEUR, PORTÉ PAR LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES, A MIEUX RÉSISTÉ À LA CRISE QUE L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVÉ

Fin 2020, le secteur des transports et de l'entreposage emploie plus de 1,4 million de salariés, soit 7,6 % des effectifs salariés du secteur privé hors intérim (*figure C-1*). Les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 ont affecté l'emploi du secteur en 2020 (- 0,8 % par rapport à fin 2019, soit - 11 300 emplois sur un an), mais de façon moins marquée que dans l'ensemble du secteur privé (- 1,5 %). Entre 2015 et 2020, en moyenne annuelle, l'augmentation des effectifs du secteur (+ 0,8 %) est supérieure à celle observée dans l'ensemble du secteur privé (+ 0,6 %).

Durant la crise sanitaire, les salariés du transport de marchandises, en particulier les conducteurs de transport routier de marchandises (TRM) ont été en première ligne. Le TRM, plus gros employeur du secteur avec 410 000 salariés a ainsi continué de créer des emplois à un rythme soutenu en 2020 (+ 3,1 %, soit + 12 400 emplois). De même, l'emploi dans l'entreposage et la manutention s'accroît de 1 600 emplois (+ 1,2 %). Cette dernière activité demeure la plus dynamique du secteur des transports en termes de créations d'emplois depuis plusieurs années (*figure C-2*).

À l'inverse, entre fin 2019 et fin 2020, l'effectif salarié recule nettement dans le transport de voyageurs (- 2,7 %, - 12 900 emplois). L'emploi résiste dans le transport collectif urbain (+ 0,4 %, + 450 emplois) mais chute dans le transport aérien de passagers (- 6,2 %, - 3 700 emplois) et dans le transport routier de voyageurs (- 3,3 %, - 3 400 emplois).

Parmi les activités logistiques, les services auxiliaires de transport (hors infrastructure ferroviaire) perdent 2 100 emplois (- 3,3 %) et l'organisation du transport de fret cède 1 200 emplois (- 1,1 %).

Entre fin 2019 et fin 2020, l'emploi recule de 4,0 % dans les activités de poste et de courrier (- 9 200 emplois) et de 1,3 % dans le transport ferroviaire (- 1 900 emplois). Dans ces deux dernières activités, les effectifs salariés s'amenuisent de façon continue depuis plusieurs années.

Figure C-1 Effectifs salariés au 31 décembre

Niveau en milliers, évolutions en %, données CVS (au dernier trimestre de l'année), données arrêtées au 25 mars 2021

	Niveau 2020	Évolutions annuelles			
		2018	2019	2020	2020/2015*
Transport principalement de voyageurs	464,9	0,0	0,9	- 2,7	- 0,3
Ferroviaire (y.c. fret, y.c. infrastructures SNCF)	153,0	- 2,2	- 1,7	- 1,3	- 1,8
Transport collectif urbain	108,3	1,1	3,2	0,4	1,3
Transport routier de voyageurs	100,6	2,0	1,6	- 3,3	0,1
Aérien	56,3	0,6	0,1	- 6,2	- 1,5
Maritime et fluvial	9,6	3,8	6,1	- 1,9	0,6
Autres transports de voyageurs	37,1	- 1,1	3,5	- 9,9	1,8
dont taxis et VTC	24,2	2,5	3,9	- 7,0	0,9
Transport de marchandises (hors ferroviaire)	425,8	3,3	2,9	3,0	2,9
Routier et services de déménagement	409,8	3,6	2,9	3,1	3,1
Par conduites	5,0	3,1	1,2	0,5	0,9
Aérien	3,2	- 26,1	6,8	0,4	- 4,9
Maritime et fluvial	7,9	1,0	3,3	1,4	- 0,2
Autres services de transport	301,6	3,9	2,4	- 0,6	2,2
Entreposage et manutention	126,8	4,8	2,5	1,2	3,6
Exploitation des infrastructures (hors infrastructures SNCF)	63,6	1,4	0,4	- 3,3	- 0,4
Organisation du transport de fret	111,2	4,4	3,6	- 1,1	2,4
dont messagerie et fret express	38,7	4,9	1,7	- 0,7	0,1
Activités de poste et de courrier	221,3	- 2,0	- 3,1	- 4,0	- 2,3
Transports et entreposage (hors intérim)	1 413,7	1,4	1,2	- 0,8	0,8
Intérim utilisé dans transports et entreposage	115,3	- 8,7	9,0	10,7	9,8
Ensemble secteur privé hors intérim (1)	18 687,1	1,1	1,4	- 1,5	0,6
Intérim utilisé dans l'ensemble du secteur privé	745,5	- 3,3	- 0,4	- 5,3	3,7

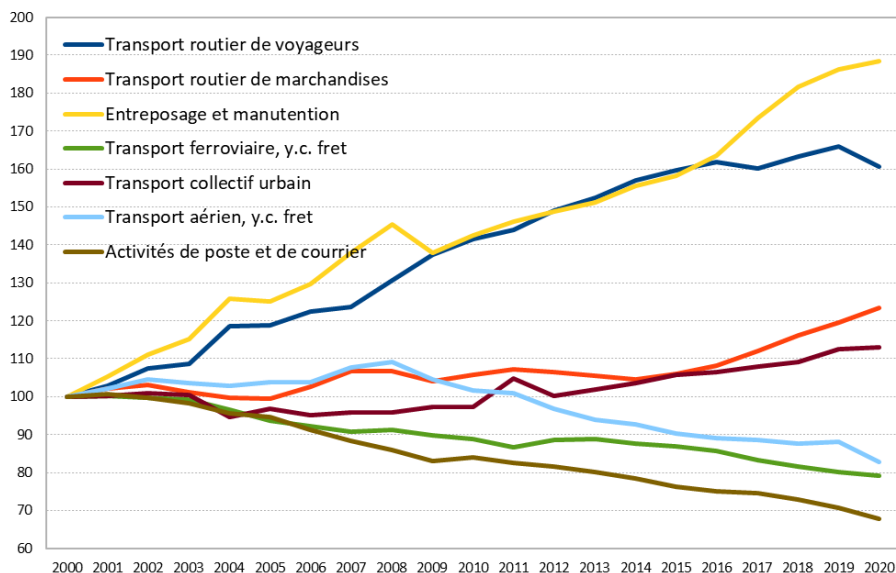
* Taux d'évolution annuel moyen sur cinq ans

(1) Ensemble secteur privé, y compris agriculture (codes AZ à RU en Naf Rév.2).

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee ; SNCF

Figure C-2 Évolution de l'effectif salarié par secteur d'activité depuis 2000
En indice base 100 en 2000



Champ : France hors Mayotte, hors intérim.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee ; SNCF

EN 2020, L'EMPLOI INTÉRIMAIRE S'AJUSTE À LA CRISE PUIS À LA REPRISE

Fin 2020, le secteur des transports et de l'entrepôt mobilise 115 000 intérimaires, soit 10,7 % de plus que fin 2019. Sur un an, le taux de recours à l'intérim (rapport des intérimaires à l'emploi salarié total) augmente de 0,7 point et s'établit à 7,5 %, son plus haut niveau depuis 20 ans (contre 3,0 % dans l'ensemble du secteur privé).

Au cours de l'année 2020, une large part de l'ajustement de l'emploi à la crise sanitaire liée au Covid-19 s'est d'abord manifestée au premier trimestre par la chute de l'emploi intérimaire dans le secteur des transports et de l'entrepôt (- 37,7 %) (figure C-3). Après avoir rebondi de 29,4 % puis de 22,3 % aux deuxième et troisième trimestres 2020, l'intérim mobilisé par le secteur continue de progresser au quatrième trimestre 2020 (+ 12,3 %).

L'INDICE DU COÛT DU TRAVAIL AUGMENTE LÉGÈREMENT EN 2020

Dans le contexte économique lié à la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par des variations inédites de la masse salariale versée et du nombre d'heures rémunérées par les employeurs. Ces grandeurs ont fortement baissé au premier semestre, notamment durant la période du premier confinement du 17 mars au 10 mai 2020, avant de rebondir nettement au troisième trimestre. Lors du quatrième trimestre, compte tenu des mesures de couvre-feu et du deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020, le nombre d'heures rémunérées et la masse salariale ont à nouveau diminué, mais moins qu'au deuxième trimestre.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) votée fin 2018 par le Parlement a été reconduite pour 2020 : le dispositif initial prévoyait que seules les entreprises ayant conclu un accord d'intéressement pourraient verser jusqu'à 1 000 euros de prime exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, par salarié dont la rémunération est inférieure à trois Smic. Dans le contexte de la crise sanitaire, le gouvernement a ouvert à toutes les entreprises la possibilité de verser cette prime en 2020 et a porté le seuil à 2 000 euros pour les entreprises ayant conclu un accord d'intéressement.

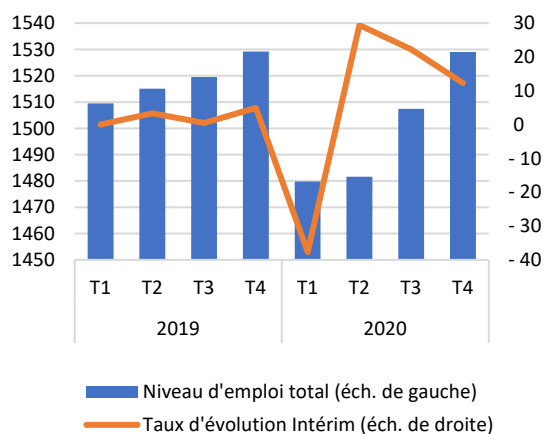
L'indice du coût du travail, incluant salaires, cotisations sociales et taxes nettes de subventions, augmente de 0,5 % en 2020 dans les transports et l'entrepôt, après + 1,5 % en 2019 (figure C-4). En 2020, cette hausse est nettement plus faible que dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles (+ 4,1 % après + 1,6 % en 2019).

De même, en 2020, l'indice du coût du travail portant sur les seuls salaires augmente de 1,1 % dans les transports et de 4,6 % dans l'ensemble des secteurs.

partie C : emplois et salaires

Figure C-3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié y compris intérim

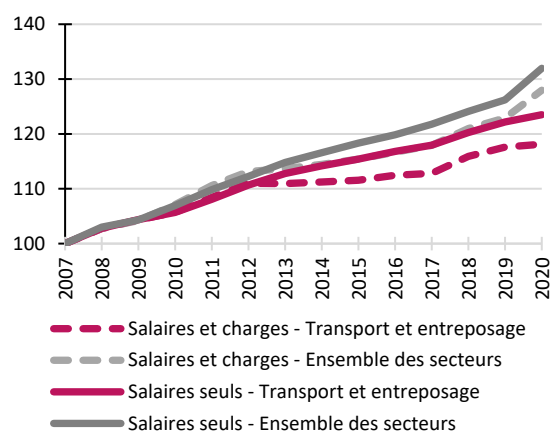
Niveaux en milliers, évolutions en %



Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee ; SNCF

Figure C-4 Évolution de l'indice du coût du travail
En indice base 100 en 2007



Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages, France hors Mayotte.

Sources : AcoSS ; Dares ; Insee

LA PART DES SALARIÉS DU SECTEUR AU SMIC DIMINUE EN 2020

Au 1^{er} janvier 2020, l'application des règles annuelles de revalorisation du Smic a porté son montant horaire brut à 10,15 euros, soit une hausse de 1,2 % par rapport à son niveau du 1^{er} janvier 2019. En France hors Mayotte, 5,6 % des salariés du secteur des transports et de l'entreposage et 11,0 % de ceux soumis à la convention collective des transports routiers ont bénéficié de cette revalorisation au 1^{er} janvier 2020 (figure C-5).

Figure C-5 Part de salariés au SMIC et montant du SMIC horaire brut

SMIC en euros, parts en % de l'effectif

Ensemble des salariés	1 ^{er} jan. 2017	1 ^{er} jan. 2018	1 ^{er} jan. 2018 *	1 ^{er} jan. 2019	1 ^{er} jan. 2020
Tous secteurs d'activité	10,6	10,8	11,5	13,4	13,0
dont transports et entreposage	6,5	6,1	6,7	6,5	5,6
dont transports routiers (1)	13,0	n.d.	12,0	13,0	11,0
SMIC horaire brut, en euros	9,76	9,88	9,88	10,03	10,15

(1) désigne la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport (Annexe D - Personnel roulant « marchandises » de la convention collective).

Champs : jusqu'en 2017 : ensemble des salariés sauf apprentis, secteur agricole, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérim, particuliers employeurs, activités extraterritoriales en France métropolitaine.

À partir de 2018 (*) : ensemble des salariés du secteur privé, hors secteur agricole, particuliers employeurs et activités extraterritoriales en France (hors Mayotte)

Source : Dares, enquête Acemo

L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE PARTIEL, PENDANT LA CRISE SANITAIRE, COMPENSE EN PARTIE LE RECUL DU SALAIRE MOYEN PAR TÊTE EN 2020

En moyenne, de mars à décembre 2020, 20 % des salariés du secteur ont été placés en activité partielle. Si ce dispositif permet de contenir les pertes d'emplois et de rémunérations, il se traduit par une baisse des salaires versés, auxquels se substituent des indemnités considérées comme des revenus de remplacement et non comme des salaires soumis à cotisations sociales.

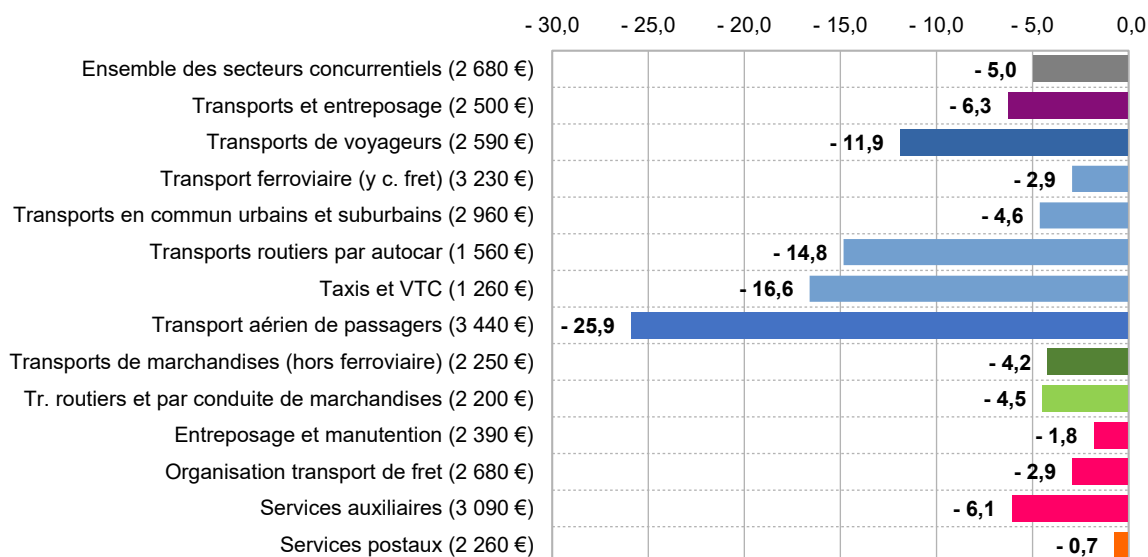
Dans ce contexte, la masse salariale soumise à cotisations sociales dans les transports et l'entreposage se contracte en moyenne de 7,0 % en 2020. Elle recule de 14,7 % dans les transports de voyageurs, davantage concernés par l'activité partielle, et de 2,1 % dans le transport de marchandises. Le salaire moyen mensuel par tête (SMPT) qui rapporte la masse salariale aux effectifs salariés, recule pour sa part de 6,3 % en 2020 et s'établit à 2 500 euros par mois (figure C-6).

Pour mieux rendre compte de l'évolution des revenus que les salariés tirent de leur activité professionnelle, lorsque celles-ci sont partiellement suspendues, l'Insee a « étendu » le calcul du SMPT en y ajoutant les indemnités de chômage partiel et en intégrant dans le calcul la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) (Insee Références, *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2021). Selon cette étude qui s'appuie sur des sources d'informations et concepts légèrement différents, alors que le SMPT diminue en 2020 de 7 % dans le secteur des transports et de l'entreposage, le « SMPT étendu » connaît un repli beaucoup plus modéré (- 2,6 %). Il progresse même légèrement dans l'ensemble des secteurs concurrentiels (+ 0,6 % pour le « SMPT étendu » alors que le SMPT diminue de 3,7 %).

Le recul du SMPT est particulièrement marqué dans le transport de voyageurs (- 11,9%), et notamment dans les secteurs les plus concernés par l'activité partielle en 2020 : « transport aérien de passagers, taxis et VTC, transports routiers par autocars ». Moins affectés par la crise sanitaire, les secteurs du transport de marchandises, les activités logistiques d'entreposage et de manutention ainsi que l'affrètement connaissent une évolution plus modérée du SMPT.

Figure C-6 **Évolution du salaire moyen par tête (SMPT) en 2020**

Évolution 2020 / 2019 en euros courants, en % – salaire moyen par tête en euros



Note : Le niveau et l'évolution du SMPT retrace la dynamique des salaires soumis à cotisations, mais ne reflète pas l'évolution des rémunérations tirées de leur activité professionnelle par les salariés. Ne sont notamment pas pris en compte les indemnités de chômage partiel et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée aux salariés par certaines entreprises depuis 2019.

Champ : établissements employeurs cotisant à l'Urssaf, secteurs concurrentiels (soit hors fonction publique et cotisants à la MSA) ; France hors Mayotte.

Sources : Acoess ; Insee. Calculs SDES

partie C : emplois et salaires

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE AUGMENTE DE FAÇON INÉDITE EN 2020

En 2020, le nombre de demandeurs d'emploi en fin d'année recherchant un métier des transports et de la logistique (T & L), inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C) connaît une augmentation inédite de 10,6 % (figure C-7). Parallèlement, le nombre d'offres collectées par Pôle Emploi chute de 31,1 %.

Figure C-7 Offres et demandes d'emploi dans les métiers du transport et de la logistique

Niveaux en milliers, évolutions en %, données brutes

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi						Demandeurs d'emploi en fin d'année *				
Niveau 2020	Évolutions annuelles					Niveau 2020	Évolutions annuelles			
	2018	2019	2020	2020/2015 **			2018	2019	2020	2020/2015 **
206,0	- 9,8	- 8,1	- 31,1	- 1,4	Métiers du transport et de la logistique	586,0	- 0,4	- 3,0	10,6	1,5
106,6	1,2	- 9,1	- 30,0	- 0,7	Manutention et logistique	334,8	- 0,4	- 3,1	10,2	1,7
17,4	- 60,3	14,8	- 32,4	0,0	Transport de voyageurs sur route	43,9	4,2	- 4,1	7,6	5,3
68,4	- 4,0	- 10,5	- 30,3	- 1,1	Transport routier de marchandises (1)	162,7	- 2,2	- 2,4	11,7	- 0,3
2,3	9,1	29,9	- 56,0	- 3,0	Transports aérien, maritime et fluvial	23,0	5,2	1,7	14,8	6,5
11,2	5,6	- 18,8	- 36,3	- 9,3	Autres métiers du T & L	21,5	- 2,3	- 7,8	10,9	1,4
2 297,4	- 0,7	- 2,5	- 30,1	- 3,3	Ensemble des métiers	5 779,9	- 0,4	- 3,1	5,3	0,8

* Actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C)

** Taux d'évolution annuel moyen sur cinq ans

(1) y compris services de déménagement

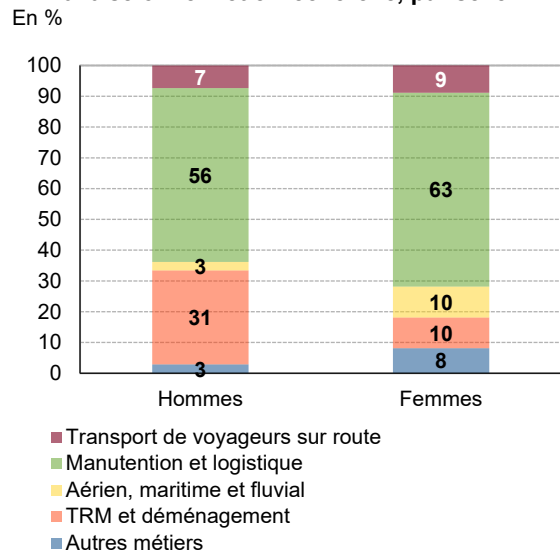
Champ : France métropolitaine.

Sources : SDES à partir de Dares ; Pôle emploi, statistiques du marché du travail

Les métiers de l'entrepôt et de la manutention, peu qualifiés, rassemblent plus de la moitié (57 %) des demandeurs d'emploi du secteur et 63 % des femmes demandeuses d'emploi du T & L recherchant un métier dans ce domaine (figure C-8).

La part des entreprises de transport routier de fret rencontrant des difficultés de recrutement de personnel, très élevée en 2018 et 2019, n'est pas significative pour les trois premiers trimestres de 2020. En effet, les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19 fragilisent l'analyse de l'évolution des indicateurs de tension. Les indicateurs sur le premier semestre 2020 ne traduisent pas un soudain relâchement des tensions sur les métiers du transport et de la logistique, mais sont le reflet du brutal retournement du marché du travail depuis mars 2020. Toutefois, au quatrième trimestre 2020, on observe une réapparition des difficultés de recrutement, notamment pour les chauffeurs routiers (figure C-9).

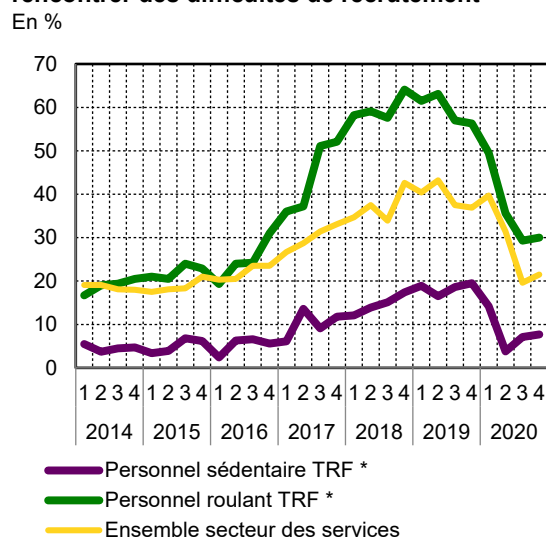
Figure C-8 Répartition des demandeurs d'emploi fin 2020 selon le métier recherché, par sexe



Champ : France métropolitaine, métiers du transport et de la logistique.

Sources : SDES à partir de Dares ; Pôle emploi, statistiques du marché du travail

Figure C-9 Part des chefs d'entreprise déclarant rencontrer des difficultés de recrutement



TRF : Transport routier de fret, y. c. courrier, hors Poste Champ : France métropolitaine, ensemble du secteur des services.

Source : Insee, enquête de conjoncture dans les services